



Le sénateur (PS) de Gironde, M. Alain ANZIANI, désigné rapporteur du projet de loi sur le harcèlement sexuel

La commission des Lois du Sénat a désigné mercredi le sénateur (PS) de Gironde Alain ANZIANI comme rapporteur au fond du projet de loi relatif au harcèlement sexuel (cf. "BQ" du 13 juin), qui devrait être le premier projet de loi examiné par le Parlement.

Précisons que M. ANZIANI fait partie des 23 sénateurs du groupe de travail sur le sujet mis en place, en mai, conjointement par la commission des Lois, présidée par M. Jean-Pierre SUEUR, la commission des Affaires sociales, présidée par Mme Annie DAVID, et par la Délégation aux droits des femmes, présidée par Mme Brigitte GONTHIER-MAURIN.

La commission des Affaires sociales a nommé la sénatrice (PS) du Rhône et vice-présidente de la délégation aux droits des femmes Christiane DEMONTES comme rapporteur pour avis.

La ministre de la Justice Christiane TAUBIRA et la ministre des Droits des femmes Najat VALLAUD-BELKACEM autorisées par le Premier ministre Jean-Marc AYRAULT à être auditionnées

M. SUEUR a, en outre, indiqué avoir obtenu, "vu l'urgence du texte, une dérogation du Premier ministre qui avait interdit aux ministres d'être entendus par le Parlement avant sa déclaration de politique générale devant le Parlement", prévue début juillet (cf. "BQ" d'hier). Ainsi, les ministres de la Justice Christiane TAUBIRA et des Droits des femmes Nadjat VALLAUD-BELKACEM seront

auditionnées le 26 juin par la commission des Lois, la commission des Affaires sociales et la Délégation aux droits des femmes du Sénat. La commission des Lois examinera ensuite le projet de loi et les sept propositions de loi déposées par des sénateurs. Le texte amendé devrait être adopté par la commission le 27 juin.

"Nous serons prêts pour discuter du projet de loi en séance publique dès le lendemain de la déclaration de politique générale du Premier ministre qui doit intervenir début juillet" a souligné M. SUEUR.